COMMISSION DES HDR, SCIENCES de la TERRE et de l'UNIVERS

<u>Président : Claudio Rosenberg, ISTeP,</u> Tour 46-00, 4^{ème} étage, Case courrier 129 Sorbonne Université, 4 Place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05.

E-mail: <u>claudio.rosenberg@upmc.fr</u>

<u>Membres</u>: MM. Olivier Aumont, Hélène Chepfer, Agnès Ducharne, Gaelle de Cloetlogon, Laurence Galoisy, Loïc Villier

Petit guide des bonnes règles concernant l'organisation d'une soutenance d'HDR

Méthode de travail adoptée par la commission des HDR Sciences de la Terre et de l'Univers en 2020. Ce texte vient compléter les « Procédures concernant la soutenance des HDR à Sorbonne Université»

Ce petit guide vous indique les bonnes règles concernant l'organisation d'une soutenance d'HDR, un moment important qui va sanctionner l'évaluation d'un travail de plusieurs années et un engagement plus prononcé dans l'encadrement de jeunes chercheurs. La soutenance doit se préparer en temps et sereinement pour ce moment privilégié de la recherche; elle concerne en premier lieu le chercheur, mais met en jeu plusieurs acteurs: rapporteurs, commission des thèses et scolarité.

Quelques règles générales :

L'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la Science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large, et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs. Elle permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des Universités. (Article 1^{er} de l'arrêté du 23 novembre 1988.)

On trouve sur le web le texte de l'arrêté de 1988, version consolidée résultant des modifications de 1992, 1995 et 2002 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000298904&dateTexte=

Les prérequis :

- souscrire aux différents points rappelés dans les règles générales,
- avoir passé une période minimum de 5 ans après la soutenance de thèse d'Université avant de constituer son dossier,
- être titulaire d'un diplôme de doctorat (arrêtés du 5 juillet 1984 et du 30 mars 1992), ou d'un diplôme de docteur permettant l'exercice de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie et la médecine vétérinaire et d'un diplôme d'études approfondies ou d'un master recherche, ou justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat. Cette dernière disposition est notamment applicable aux titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou d'un diplôme de docteur ingénieur complété par d'autres travaux ou une activité d'enseignement et de recherche à temps plein d'une durée minimale de cinq ans.
- le haut niveau scientifique du candidat doit s'être traduit par un nombre significatif de publications dans des revues scientifiques de rang A (telles que définies par les Sections 17, 18 19 et 20 du CNRS) dont une proportion appréciable en premier auteur,
- l'aptitude à maîtriser une stratégie de recherche doit s'être exprimée dans des engagements dans des programmes nationaux et internationaux,

- la capacité à encadrer de jeunes chercheurs doit s'être traduite par la participation à des encadrements de stage de Master 2 et éventuellement de thèse (co-direction, participation effective), ayant conduit à des publications où le candidat apparaît comme co-auteur. Ce dernier point est essentiel ; il est la preuve tangible de cette capacité, garant de la responsabilité qu'assureront les candidats reçus à l'HDR dans l'animation de notre recherche.
- Le mémoire définitif doit mettre en valeur les points précédents: il doit être synthétique. On y trouvera les recherches développées depuis la thèse d'Université et les projets de recherche futurs. Il comporte en annexe les tirés-à-part des principaux articles publiés sélectionnés (5), comporte une liste exhaustive des publications, une liste des travaux de master et doctorat encadrés ainsi qu'une liste spéciale pour les travaux publiés, issus des encadrements ou coencadrements.

Préparation et organisation de la soutenance :

Un candidat souhaitant soutenir le diplôme d'HDR à Sorbonne Université se procure la brochure de soutenance d'HDR auprès de la scolarité de Sorbonne Université. La brochure explique bien le calendrier.

Avant de commencer la rédaction de son HDR, le candidat prépare un pré-dossier court (une vingtaine de pages), qui permettra à la commission de donner son feu vert pour la poursuite de la préparation. Les éléments devant figurer dans ce pré-dossier sont détaillés dans l'annexe 1 ci-dessous. Le pré-dossier doit être adressé au président de la commission, qui le distribue aux autres membres. Chacun dispose de 8 jours pour donner son avis sur le dossier et les rapporteurs à retenir, et le président décide ensuite sur cette base de la suite à donner. Si le manuscrit ne satisfait pas les critères énoncés ci-dessus dans les « prérequis » des compléments seront demandés et le dossier re-examiné ultérieurement.

En cas de feu vert donné par tous, le président prévient le candidat et lui fournit le dossier administratif requis par la Scolarité : l'autorisation de soutenance et l'autorisation de présentation de soutenance, qui devront être déposés au secrétariat de la commission des HDR avec le manuscrit. Une fois le feu vert accordé, le candidat disposera d'un an pour rédiger son HDR et la soutenir. Le dossier administratif (notamment le choix du jury selon les règles indiquées plus bas) sera être complété à l'aide de l'un des membres de la commission, choisi par le président en fonction du domaine de recherche du candidat, et qui guidera les démarches du candidat jusqu'à sa soutenance.

Dès que le mémoire complet et le dossier administratif aura été validé par le président, le secrétariat de la commission lance la procédure auprès de la Scolarité (envoi de la demande d'autorisation de présentation et soutenance). Pour la commission des HDR il est souhaitable de commencer d'instruire ce dossier administratif de soutenance à J - 3 mois par rapport à la date de soutenance souhaitée, qui doit être indiquée dans l'autorisation de soutenance.

Après validation, les trois rapporteurs sont contactés par le candidat qui leur envoie un exemplaire du manuscrit. Le formulaire "Rapport de soutenance d'HDR" de l'Université est envoyé aux trois rapporteurs par le président de la Commission. L'original de ces documents daté et signé (les e-mails n'ont aucune valeur dans cette procédure) doit être retourné directement au président de la commission. Le président de la commission au vu des trois rapports donne son agrément pour la soutenance.

Le président de la commission signe l'autorisation de soutenance et la dirige vers le Vice-Président Recherche et Innovation de Sorbonne Université, pour décision. Le candidat doit s'inscrire à la scolarité où son dossier complet peut alors être renvoyé. Pour une meilleure gestion des dossiers des candidats, l'envoi de l'ensemble des documents à la Scolarité est souhaitable dans un délai de 3 semaines avant la date de la soutenance.

Comment constituer le jury:

- Proposition de cinq rapporteurs externes parmi lesquels la commission retiendra trois noms. Les rapporteurs doivent être :
 - extérieurs à Sorbonne Université
 - deux au moins des trois rapporteurs doivent être habilités à diriger des recherches non impliqués dans le travail de l'équipe du candidat. En particulier, ils n'ont pas de publications de recherche récentes communes avec le candidat ("Récentes" = une dizaine d'années)
 - il est recommandé que l'un au moins soit étranger, en privilégiant l'Europe, mais ce n'est pas une obligation.
- Le jury compte au moins 5 membres HDR ou des personnalités retenues en raison de leurs compétences scientifiques, dont :
 - au moins 50% de Professeurs ou assimilés (DR, et plus généralement "rang A")
 - au moins 50% d'extérieurs SU
 - au moins un membre SU avec HDR (Prof. recommandé)
- Les instructions légales ne mentionnent pas explicitement la parité (le décret date de 1988), mais c'est maintenant une règle générale des jurys de la fonction publique, qu'il convient d'essayer de respecter au mieux.

Résumé du circuit :

- 1. Constitution par le candidat d'un pré-dossier scientifique de demande d'Habilitation qu'il soumet à la commission afin d'obtenir un jugement sur l'opportunité d'une soutenance
- 2. Constitution par le candidat d'un dossier scientifique de demande d'Habilitation
- 3. Proposition du jury et des rapporteurs par le candidat à l'HDR
- 4. Examen par la commission des HDR pour avis au président de l'université, à renvoyer à la scolarité HDR (J-3 mois)
- 5. Envoi par le candidat, du mémoire d'HDR et du formulaire de rapport aux rapporteurs
- 6. Envoi des rapports au Président de la commission qui, après examen, propose ou non la soutenance
- 7. Envoi du mémoire aux membres du jury par le candidat
- 8. Transmission du dossier de soutenance par la commission des HDR à la scolarité
- 9. Validation de la décision de soutenance par le Président après avis du CS
- 10. Envoi par la scolarité des rapports, avec la convocation officielle, aux membres du jury et au candidat
- 11. Inscription à la scolarité
- 12. Le candidat vient chercher l'enveloppe de soutenance à la scolarité
- 13. Retour du rapport de soutenance à la scolarité par la personne désignée lors du jury

Annexe 1 : ce que doit contenir le rapport 1 (pré-dossier) : maximum 20 pages pour présentation et examen par la commission des HDR, devant inclure :

- CV détaillé
- encadrement et co-encadrement d'étudiants de Master et de thèse
- liste de publications qui met en évidence celles co-signées avec ses étudiants
- enseignement
- participation à et montage de projets de recherche
- tâches administratives
- bilan de recherche constitué par un résumé des travaux récents et du projet de recherche

dans les quatre ans à venir

- plan détaillé du mémoire d'HDR
- proposition de jury

NB : pour tout contact par courrier avec la Scolarité, préférez à la navette de Jussieu leur écrire directement à l'adresse suivante :
Scolarité 3ème cycle de Sorbonne Université
Centre des Cordeliers, Escalier G, 2ème étage
15 Rue de l'Ecole de Médecine
75006 Paris